

CARREFOUR

Société anonyme au capital de 1 762 796 790 euros
Siège social : 6, avenue Raymond Poincaré
75016 Paris

Actualisation en date du 24 août 2005 du document de référence 2004 déposé auprès de l'AMF le 11 mars 2005

Les informations suivantes viennent compléter le document de référence aux pages indiquées :

Forme juridique de l'Emetteur (page 9)

Société anonyme de droit français régie par les dispositions du Code de Commerce.
La Société a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à la suite de la décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005.

Répartition statutaire des bénéfices – statuts article 36 (page 10)

Sur les bénéfices nets ainsi établis à chaque inventaire, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées

1) la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, un intérêt de six pour cent (6 %) l'an sur le montant libéré et non remboursé de leurs actions, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs

2) les sommes que l'assemblée, sur la proposition du Directoire, décide d'affecter à tous comptes de réserves ou de prévoyance et même à un compte d'amortissement du capital ou de reporter à nouveau.

L'excédent est réparti entre toutes les actions.

Les réserves dont l'assemblée a la disposition pourront être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indiquera expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Assemblées Générales – statuts article 25 à 32 (page 10)

L'assemblée se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération des versements exigibles dans le délai prescrit.

L'assemblée générale, régulièrement convoquée et constituée, représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions légales et réglementaires ou se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le Directoire dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Lors de la convocation de l'assemblée générale, le Directoire ou le convoquant peut autoriser la participation des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les mineurs et les incapables seront représentés par leurs tuteurs et administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires. Une personne morale est valablement représentée par une personne ayant qualité ou valablement déléguée à cet effet.

Le droit de participer aux assemblées pourra être subordonné: pour les titulaires d'actions nominatives à leur inscription aux comptes de leurs propriétaires tenus par la société ou par mandataire désigné par la société, pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, au siège social ou en tout autre lieu désigné par la convocation, des certificats constatant l'inscription en compte et l'immobilisation des actions par tout intermédiaire financier agréé.

Ces formalités doivent être accomplies avant une date fixée par la convocation et qui ne peut être antérieure de plus de deux jours à celle de la réunion de l'assemblée.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Directoire, spécialement dans le cas d'augmentation de capital intervenant à la suite du paiement du dividende en actions, de la levée d'options de souscription ou de la conversion des valeurs mobilières en actions, l'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Toutes les décisions autres que celles visées à l'alinéa précédent sont prises par l'assemblée générale ordinaire.

Outre l'assemblée ordinaire annuelle qui sera tenue chaque année dans les six mois qui suivront la clôture de l'exercice social (sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce sur requête du Directoire), des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées à toutes époques de l'année.

Sauf exception prévue par la loi, l'assemblée générale est convoquée par le Directoire ou, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance.

La convocation est faite au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur convocations suivantes ; en outre, les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de cet avis sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire.

Toutefois, s'il n'y a pas d'actions au porteur en circulation, la convocation pourra être faite par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France, suivant la décision prise à ce sujet par le convoquant et au lieu indiqué dans les convocations.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par le convoquant ; sauf exceptions légales, il n'y est porté que les propositions émanant soit du Directoire, soit du Conseil de Surveillance, soit des commissaires aux comptes si ceux-ci ont pris l'initiative de la convocation, soit d'un ou plusieurs actionnaires dans les conditions et délais fixés par la loi.

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil de Surveillance ou, à son défaut, par le vice-président. En cas d'absence simultanée du président et du vice-président, l'assemblée est présidée par un membre du conseil par ce dernier ou par une personne choisie par l'assemblée.

En cas de convocation par les commissaires ou par un mandataire désigné en justice, l'assemblée est présidée par celui qui l'a convoquée ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres présents disposant du plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

Le bureau ainsi composé désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence établie dans les formes légales.

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom du même actionnaire.

Il est également conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication du mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les votes sont exprimés à mains levées ou par voie électronique, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée.

Il est tenu compte, dans les conditions légales, des formulaires retournés par les actionnaires désirant faire usage du droit de vote par correspondance ou à distance. Ces formulaires devront parvenir à la société au plus tard deux jours avant l'assemblée ou, en cas de vote électronique à distance, lorsqu'il a été prévu, jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard 15 heures, heures de Paris. Il ne sera pas tenu compte desdits formulaires présentés ou remis après ces dates.

L'assemblée ordinaire réunie annuellement:

- statue sur les rapports présentés par le Directoire, le Conseil de Surveillance et les commissaires;
- discute, approuve ou rejette le bilan et les comptes ou en opère le redressement ;
- détermine l'emploi des bénéfices et fixe les dividendes en se conformant à l'article 36 ci-après, avec, éventuellement, offre de paiement du dividende en actions, dans les conditions fixées aux articles 232-18 à 232-20 du Code de Commerce ;
- nomme les membres du Conseil de Surveillance, ratifie ou rejette les nominations faites par le conseil pendant l'exercice social ;
- peut révoquer les membres du Conseil de Surveillance pour des causes dont elle est seule juge ;
- peut révoquer les membres du Directoire ;
- fixe les jetons de présence du Conseil de Surveillance ;
- désigne le ou les commissaires aux comptes.

Elle est également compétente pour:

- ratifier le transfert du siège social dans le même département ou un département limitrophe lorsqu'il a été décidé par le Conseil de Surveillance;
- et, généralement, statuer sur toutes questions qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée extraordinaire.

Toute autre assemblée ordinaire peut statuer sur les objets prévus au paragraphe I ci-dessus, à la seule exception des questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le quart au moins des actions ayant le droit de vote. Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle assemblée qui délibère valablement quelle que soit la fraction du capital représentée, mais qui ne peut statuer que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'assemblée ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

L'assemblée générale extraordinaire peut apporter aux statuts, dans toutes leurs dispositions, les modifications quelles qu'elles soient, autorisées par la loi en vigueur.

Elle peut, notamment, sans que l'énumération qui va suivre puisse être considérée comme limitative:

- augmenter ou réduire le capital, dans les conditions prévues aux articles 7 et 8;
- décider l'amortissement du capital dans les conditions légales ;
- voter la diminution du nombre des titres par leur réunion, même entraînant des mutations obligatoires de titres ;
- décider l'émission de valeurs mobilières convertibles ou échangeables contre des actions ou donnant droit à la souscription d'actions, ou encore d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ;
- apporter toutes restrictions à la libre transmissibilité des actions et décider la suppression des titres au porteur ;
- décider la fusion de la société avec toutes autres sociétés, ainsi que tous apports ou aliénations comportant la dissolution de la société ou la restriction de l'objet social recevoir en représentation, pour la totalité ou pour partie, soit des espèces, soit des actions, soit d'autres titres, valeurs ou parts quelconques ;
- décider la prorogation de la société ; décider également sa dissolution, même en l'absence de toute perte et pour des causes dont l'assemblée appréciera souverainement l'importance et l'opportunité ;
- modifier l'objet social ; changer la dénomination de la société ;
- apporter tous changements au mode de direction et d'administration de la société ;
- modifier le mode prévu ci-après à l'article 36 pour l'emploi et la répartition des bénéfices ;
- décider le transfert du siège social dans le cas prévu à l'article 4 ci-dessus ;
- soumettre la société à toute disposition législative nouvelle non applicable de plein droit ;
- décider la transformation de la société.

L'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, l'assemblée réunie sur deuxième convocation peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de sa réunion.

L'assemblée extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Les assemblées extraordinaires appelées à décider ou autoriser une augmentation de capital exclusivement par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par l'article 30.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux qui sont, ainsi que les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs, établis et signés conformément à la loi.

Droit de vote double – statuts article 29 (page 12)

Un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom du même actionnaire. (*Assemblée Générale du 30 octobre 1969*)

Montant du capital social (page 13)

Le capital social au 20 avril 2005 s'élève à € 1 762 796 790 divisé en 705 118 716 actions de nominal de € 2,50 entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La Société est autorisée à procéder à l'identification des titres au porteur.

Capital autorisé mais non émis (page 13)

Néant

Tableau d'évolution du capital (page 15)

Evènement	Variation du nombre d'actions	Montant du capital (en Euros)
<i>Situation au 30 juin 1999</i>	<i>233 069 544</i>	<i>582 673 860,00</i>
Augmentation de capital en rémunération de l'OPE initiée sur les titres de Promodès	109 427 940	
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	4 866	
<i>Situation au 31 décembre 1999</i>	<i>342 502 350</i>	<i>856 255 875,00</i>
Augmentation de capital en rémunération de la fusion par absorption de Promodès	6 387 126	
Annulation de 15 000 CDV reçus dans le cadre de la fusion précitée	-15 000	
Attribution d'actions gratuites (à raison de une action nouvelle pour une action ancienne)	348 874 476	
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	6 600	
Augmentations de capital à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions	8 412	
Augmentations de capital à la suite de la conversion d'obligations	1 062 032	
Augmentation de capital réservée aux salariés	12 317 444	
<i>Situation au 31 décembre 2000</i>	<i>711 143 440</i>	<i>1 777 858 600,00</i>
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	12 300	
Augmentation de capital à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions	84	
Augmentation de capital à la suite de la conversion d'obligations	30	
<i>Situation au 31 décembre 2001</i>	<i>711 155 854</i>	<i>1 777 889 635,00</i>
Augmentations de capital à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions	9 000	
Augmentation de capital à la suite de la conversion d'obligations	72	
Augmentation de capital en rémunération de la fusion par absorption de Bontemps	4 535 604	
Annulation des actions reçues dans le cadre de la fusion précitée	-4 535 604	
Augmentation de capital en rémunération de l'OPE initiée sur les titres de Centros Comerciales Carrefour (Espagne)	4 976 845	
<i>Situation au 31 décembre 2002</i>	<i>716 141 771</i>	<i>1 790 354 427,50</i>
Augmentation de capital à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions	612	
<i>Situation au 31 décembre 2003</i>	<i>716 142 383</i>	<i>1 790 355 957,50</i>
Réduction de capital par annulation d'actions	-11 022 833	
<i>Situation au 31 décembre 2004</i>	<i>705 119 550</i>	<i>1 762 798 875,00</i>
Augmentation de capital en rémunération de la fusion par absorption de Paroma	79 158 600	
Annulation des actions reçues dans le cadre de la fusion précitée	-79 159 434	
<i>Situation au 20 avril 2005</i>	<i>705 118 716</i>	<i>1 762 796 790,00</i>

Répartition du capital et des droits de vote (page 15)

Lors du dernier relevé TPI effectué au mois de décembre 2004, le nombre d'actionnaires répertoriés s'élevait à près de 461 000 actionnaires (dont 2 735 inscrits au nominatif et près de 459 000 inscrits au porteur). Le nombre de droits de vote, au 22 avril 2005, ressortait à 863 291 326.

	Nombre de titres	%du capital
Groupe familial Halley	92 689 930	13,15%
Groupe March	23 744 424	3,37%
Auto détention	7 725 040	1,10%
Auto contrôle	0	0,00%
Public	580 959 322	82,39%
Total	705 118 716	100,00%

Passage aux normes IFRS (page 50)

A. Transition aux normes IFRS

a) Contexte de la publication

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Carrefour au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel, à l'exception des normes IAS32/39 et IFRS4 appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Carrefour a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- Le bilan à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, date à laquelle les impacts de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005. L'impact de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 sera enregistré dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005,
- La situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004.

b) Principes retenus pour la préparation des premiers états financiers du Groupe

La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite en notes résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- des options de première application que le groupe envisage d'appliquer pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Toutefois, il est possible que le bilan d'ouverture audité ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'audit, le Directoire et le Conseil de surveillance et de diligences d'audit par les commissaires aux comptes qui ont émis une opinion sans réserve sur leur établissement dans leur rapport d'audit spécifique.

1. Organisation du projet de conversion

Le groupe Carrefour a mis en place, dès 2002, un Comité de pilotage en charge du suivi du projet IFRS. Ce Comité, rattaché au directeur financier, avait pour principales missions :

- d'organiser la collecte d'information ;
- d'adapter le reporting interne ;
- d'adapter les outils de consolidation ;
- de reconfigurer le processus de consolidation ;
- de veiller activement sur les nouvelles normes / interprétations en cours de préparation à l'IASB/IFRIC.

Des actions de formation et de sensibilisation aux normes IFRS ont été menées en 2002, 2003 et 2004 au profit des équipes chargées du projet de conversion et des directions financières des différentes filiales du Groupe.

Les membres du Comité d'Audit ainsi que les administrateurs ont été sensibilisés aux enjeux du passage aux normes IFRS.

2. Description des options comptables liées à la première adoption des IFRS au 1^{er} janvier 2004 retenues par le Groupe Carrefour

Conformément aux options prévues par la norme IFRS 1, le groupe Carrefour a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

a) Regroupements d'entreprises

Le groupe a choisi de retenir l'option offerte par la norme IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon IFRS 3.

b) Ecarts actuariels sur engagements de retraite

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, le Groupe a choisi de comptabiliser la totalité des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite non encore reconnus dans les comptes français au 31 décembre 2003 directement par contrepartie des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

c) Ecarts de conversion

Le Groupe a choisi, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, de reclasser en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004. Cette option n'a pas d'incidence sur les capitaux propres du Groupe, il s'agit d'un reclassement au sein des capitaux propres du poste « Ecart de conversion » vers le poste « Autres réserves » pour un montant de 3 236 millions d'euros.

En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004 mais comprendra en revanche les écarts de conversion constatés postérieurement au 1^{er} janvier 2004.

d) Evaluation de certains actifs incorporels / corporels à la juste valeur

Le Groupe a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle les immobilisations corporelles et incorporelles peuvent être comptabilisées à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. L'option retenue par le Groupe n'a aucune incidence sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

Par ailleurs le groupe applique la méthode du coût amorti pour l'évaluation des immeubles de placement.

e) Paiement en actions et assimilés

Dans les comptes français, les plans de stocks options ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une charge (présentés en engagements hors bilan) .

Conformément à l'option offerte par IFRS 1 , le groupe a décidé de limiter l'application d'IFRS 2 aux plans de stocks options réglés en actions attribués postérieurement au 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2004. Cette application n'a pas d'impact sur le total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

3. Différences entre les normes suivies par le Groupe (normes françaises) et les normes internationales (IFRS)

a- Avantages au personnel (norme IAS 19)

Dans ses comptes en normes françaises, le Groupe comptabilisait ses engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite.

La norme IAS 19 concerne l'ensemble des régimes à prestations définies et impose le recensement et l'évaluation actuarielle de l'ensemble des avantages accordés au personnel, quelles que soient leurs natures ou échéances. L'impact négatif de l'application de cette norme sur les capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 314 millions d'euros et concerne essentiellement la Belgique.

Le Groupe a pris la décision d'appliquer la méthode du « corridor », à savoir l'absence de reconnaissance en résultat de l'effet des variations des hypothèses actuarielles tant que ces dernières restent comprises dans une fourchette de 10%. Ainsi les écarts excédant 10% du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sont étalés en résultat sur la durée d'activité résiduelle du personnel concerné.

L'impact négatif de l'application de la norme IAS 19 sur le résultat net part du groupe IFRS de l'exercice 2004 s'élève à 25 millions d'euros.

b- Stocks (norme IAS 2)

La valorisation des stocks au bilan doit inclure l'ensemble des coûts constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des pertes et gains de change).

Conformément à la norme IAS 2, le Groupe a donc :

- inclus tous les coûts directs dans la valorisation des stocks au bilan y compris les coûts logistiques jusqu'à l'entrée des produits dans les réserves des magasins et les escomptes reçus des fournisseurs.
- comptabilisé les services facturés aux fournisseurs en marge brute et les a donc incorporés dans la valorisation des stocks.

Conformément à la norme IAS2, les stocks ont été évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation des produits.

L'impact négatif de l'application de cette norme sur les capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 363 millions d'euros. L'impact négatif sur le résultat net part du groupe IFRS de l'exercice 2004 s'élève à 55 millions d'euros.

c- Présentation des états financiers

La disparition dans les normes IFRS de la notion de résultat exceptionnel aura pour conséquence de reclasser en résultat opérationnel et/ou en résultat financier un certain nombre de produits et charges comptabilisés jusqu'à présent en résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel de 246 millions d'euros a donc fait l'objet d'un reclassement dans le compte de résultat IFRS de l'exercice 2004.

Par ailleurs, l'adoption des normes IFRS se traduira également par le passage d'une consolidation de nos sociétés de services financiers par mise en équivalence à une consolidation par intégration globale.

La norme IAS 14 prévoit la présentation d'informations sectorielles, selon deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau d'analyse où devront être présentés par secteur : les revenus (ventes et autres revenus), les résultats sectoriels, les actifs sectoriels, les passifs sectoriels, les investissements, les amortissements, les charges non cash autres que les amortissements.
- un second niveau d'information sectorielle où devront être présentés les revenus (ventes et autres revenus), le total des actifs sectoriels ainsi que les investissements.

Le Groupe Carrefour a retenu :

- ses zones géographiques (France, Europe hors France, Amérique latine, Asie) comme premier niveau d'information sectorielle ;
- ses activités (hypermarchés, supermarchés, maxidiscompte, autres) comme second niveau d'information sectorielle.

d- Paiement sur la base d'actions

Conformément à l'option offerte par IFRS 1 , le groupe a décidé de limiter l'application d'IFRS 2 aux plans de stocks options réglés en actions attribués postérieurement au 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2004. Cette application n'a pas d'impact sur le total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et a un impact négatif de 20 millions d'euros sur le résultat net part du groupe IFRS de l'exercice 2004.

e- Goodwills

La norme IAS 38 impose l'arrêt de l'amortissement des goodwills à partir du 1^{er} janvier 2004. L'impact positif sur le résultat net part du groupe IFRS de l'exercice 2004 s'élève à 319 millions d'euros.

En contrepartie les goodwills doivent faire l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la norme IAS 36. Comme indiqué en note 1 de l'annexe aux comptes consolidés du rapport annuel 2004, le Groupe procède d'ores et déjà et sur un rythme au moins annuel à la validation des goodwills existants et ce selon des modalités proches de celles décrites dans la norme IAS 36. Par conséquent, l'application des tests d'impairment préconisés selon la norme IAS 36 n'a aucun impact sur les comptes IFRS.

f- Immobilisations corporelles

Le Groupe n'a pas choisi de réévaluer, selon l'option permise par la norme IFRS 1, certains actifs corporels à la juste valeur dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

L'approche par composant a un impact négatif sur les capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2004 de 24 millions d'euros.

g- Contrats de location

Depuis 2002, tout nouveau contrat de location est analysé au regard des critères IFRS. Le groupe a procédé à une revue de ses contrats de location antérieurs à 2002 au regard de l'analyse en substance prévue par la norme IAS 17. Cette analyse a permis d'identifier certains contrats, jusqu'à présent traités comme des locations simples, devant être requalifiés en location-financement. L'impact négatif de cette analyse sur les capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 33 millions d'euros. L'impact sur le résultat net part du groupe IFRS de l'exercice 2004 est non significatif.

h- Revenus

La norme IAS 18 ne définit pas la notion de chiffre d'affaires mais définit le cadre de la reconnaissance des produits.

Pour qu'un produit soit comptabilisé, l'essentiel des risques et avantages économiques liés au bien ou à la prestation doivent avoir été transférés au client.

L'application de cette norme n'a aucune conséquence sur la composition du chiffre d'affaires du Groupe. Ce dernier reste composé du chiffre d'affaires « sortie de caisses » de nos magasins ainsi que du chiffre d'affaires réalisé par nos entrepôts logistiques avec nos franchisés.

Les revenus annexes (services financiers, voyages, revenus locatifs, redevances franchisés...) sont comptabilisés sur une ligne distincte, appelée « autres revenus » et classée sous la ligne chiffre d'affaires au compte de résultat.

i- Impôts différés

La mise en application de la norme IAS 12 a amené le Groupe à constater des impôts différés sur ses retraitements propres aux normes IAS/IFRS, ainsi que sur ses TDSI.

L'impact négatif de l'application de cette norme sur les capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 90 millions d'euros.

j- Autres normes

Les autres normes IAS/IFRS n'appellent pas de commentaire particulier et n'auront pas d'impact majeur sur le bilan d'ouverture IFRS du fait de leur application.

k- Instruments financiers

Le groupe a décidé d'appliquer les normes IAS 32 et 39 révisées, Instruments Financiers, à compter du 1er janvier 2005.

Les principes français continuent d'être appliqués sur l'exercice 2004.

l- Immeubles de placement

L'application de la norme IAS 40 doit être retenue dans les états financiers IFRS présentés au 31 décembre 2005.

Pour les immeubles qualifiés « d'immeubles de placement » (bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou bien immobilier non occupé dans le cadre de l'exploitation), la norme IAS 40 laisse la possibilité de réévaluer par résultat les immeubles de placement à leur juste valeur. Quelle que soit l'option retenue la norme oblige à fournir la juste valeur de ces biens en annexe.

Le Groupe a défini que les galeries marchandes constituent des immeubles de placement mais n'a pas opté pour une réévaluation de ces derniers. La juste valeur de ces biens sera communiquée en annexe au 31 décembre 2005.

4. Impact de la transition sur les états financiers consolidés

Une réconciliation des capitaux propres part du groupe et du résultat net part du groupe tels que publiés en normes françaises et des capitaux propres part du groupe et du résultat net part du groupe ajustés des effets de l'application des normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2004 est présentée ci-dessous :

Capitaux propres part du groupe	Notes	1er janvier 2004	Résultat net 2004	Dividendes	Ecart de conversion	Augmentation de capital	Primes	Mouvements de périmètres	Autres	31-déc-04
(en millions d'euros)										
en normes françaises		7 089	1 387	(525)	74	(28)	(353)	(15)	(82)	7 549
IAS 19 (avantages du personnel)	a	(314)	(25)						21	(318)
IAS 2 (stocks et décote)	b	(363)	(55)							(418)
IAS 8 (annulation frais ouverture)		(48)	(6)						32	(22)
IAS 16 (approche par composants)	f	(24)								(24)
IAS 17 (contrats de location)	g	(33)	(4)							(37)
IAS27 (Intégration globale sociétés financières)	c	(0)							2	2
IAS 12 (Impôts différés)	i	(90)								(90)
Amortissement du goodwill	e		319							319
Stocks options CSA	d		(20)						20	0
Autres		(18)	(5)		(8)			19	(2)	(14)
en normes IFRS		6 198	1 591	(525)	66	(28)	(353)	5	(8)	6 947
Capitaux propres part des minoritaires		1 036	154	(103)	1	8		(179)	12	929
Capitaux Propres totaux		7 233	1 745	(628)	67	(20)	(353)	(175)	4	7 876

Les états consolidés publiés en normes IFRS sont présentés pour :

- i) le bilan à la date de transition aux normes IFRS, à savoir le 1^{er} janvier 2004 ;
- ii) le bilan au 31 décembre 2004 ;
- iii) le tableau de passage du bilan au 31 décembre 2004 entre les normes françaises et les normes IFRS
- iv) le compte de résultat de l'exercice 2004.

Une note complète descriptive (en partie IV) présente l'ensemble des différences à la suite de ces réconciliations (différences entre les normes suivies par le groupe (normes françaises) et les normes internationales (IFRS)).

i) le bilan au 1^{er} janvier 2004

ACTIF	1er janvier 2004 selon les normes IFRS
(en millions d'euros)	
Immobilisations incorporelles	9 753
Immobilisations corporelles	12 066
Immobilisations financières	1 517
Impôts différés actifs	1 064
Immeubles de placement	503
Actifs non courants	24 903
Stocks	5 152
Créances commerciales	3 251
Encours clients des sociétés financières	2 977
Autres créances	1 837
Valeurs mobilières de placements et disponibilités	3 716
Actifs courants	16 933
Total de l'actif	41 836
<hr/>	
PASSIF	1er janvier 2004 selon les normes IFRS
(en millions d'euros)	
Capitaux propres, part du groupe	6 198
Intérêts hors groupe dans les sociétés consolidées	1 036
Capitaux Propres	7 233
Provisions	1 823
Impôts différés passifs	519
Passifs non courants	9 576
Emprunts	11 566
Fournisseurs	14 059
Refinancement encours clients	2 655
Autres passifs	3 980
Passifs courants	32 261
Total du passif et capitaux propres	41 836

ii) le bilan au 31 décembre 2004

ACTIF	Notes	31 décembre 2004 en normes IFRS
<hr/> (en millions d'euros)		
Immobilisations incorporelles	1	10 059
Immobilisations corporelles	2	12 617
Immobilisations financières	3	1 387
Impôts différés actifs	4	1 328
Immeubles de placement	5	481
Actifs non courants		25 872
Stocks	6	5 621
Créances commerciales	6	3 148
Encours clients des sociétés financières	7	3 221
Autres créances	6	1 323
Valeurs mobilières de placements et Disponibilités		3 203
Actif circulant		16 516
Total de l'actif		42 387

PASSIF	Notes	31 décembre 2004 en normes IFRS
<hr/> (en millions d'euros)		
Capitaux propres, part du groupe		6 947
Intérêts hors groupe dans les sociétés consolidées		929
Capitaux Propres		7 876
Provisions	8	1 954
Impôts différés passifs	4	613
Passifs non courants		10 444
Emprunts		9 972
Fournisseurs	6	14 721
Refinancement encours clients	7	2 909
Autres passifs	6	4 340
Passifs courants		31 943
Total du passif et des capitaux propres		42 387

iii) Tableau de passage du bilan au 31 décembre 2004 entre les normes françaises et les normes IFRS avant répartition

ACTIF	Notes	31 décembre 2004 en normes françaises	Ajustements	31 décembre 2004 en normes IFRS
(en millions d'euros)				
Immobilisations incorporelles	1	9 897	162	10 059
Immobilisations corporelles	2	12 897	(280)	12 617
Immobilisations financières	3	1 564	(177)	1 387
Impôts différés actifs	4	1 049	280	1 328
Immeubles de placement	5		481	481
Actifs non courants		25 406	466	25 872
Stocks	6	6 243	(622)	5 621
Créances commerciales	6	3 059	89	3 148
Encours clients des sociétés financières	7		3 221	3 221
Autres créances	6	1 339	(16)	1 323
Valeurs mobilières de placements et Disponibilités		2 930	272	3 203
Actifs courants		13 571	2 944	16 516
Total de l'actif		38 977	3 410	42 387

PASSIF	Notes	31 décembre 2004 en normes françaises	Ajustements	31 décembre 2004 en normes IFRS
(en millions d'euros)				
Capitaux propres, part du groupe		7 549	(602)	6 947
Intérêts hors groupe dans les sociétés consolidées		780	149	929
Capitaux Propres		8 329	(453)	7 876
Provisions	8	1 274	680	1 954
Impôts différés passifs	4	471	142	613
Passifs non courants		10 074	370	10 444
Emprunts		9 724	248	9 972
Fournisseurs	6	14 362	359	14 721
Refinancement encours clients	7		2 909	2 909
Autres passifs	6	4 816	(476)	4 340
Passifs courants		28 903	3 041	31 943
Total du passif et des capitaux propres		38 977	3 410	42 387

Une présentation détaillée (par norme) du passage du bilan établi selon les normes françaises au bilan établi selon les normes IFRS figure en annexe 2.

Un rapprochement synthétique des principaux postes du bilan est présenté ci-après.

1) Rapprochement des immobilisations incorporelles entre normes françaises et normes IFRS

En millions d'euros	
Immobilisations incorporelles selon les normes françaises	9 897
Annulation de l'amortissement des goodwills	319
Reclassement des loyers prépayés en immobilisations financières	(75)
Reclassement des loyers prépayés en immobilisations corporelles (IAS 17)	(56)
Autres	(26)
Immobilisations incorporelles selon les normes IFRS	10 059

Les goodwills ne sont plus amortis en IFRS à partir du 1^{er} janvier 2004. Ils sont conservés au bilan à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2003.

Les loyers prépayés reclassés en immobilisations financières pour 75 M€ sont considérés comme des actifs long terme et concernent des avances sur loyer, amorties sur la durée du contrat.

Les autres loyers reclassés en immobilisations corporelles pour 56 M€ concernent des contrats requalifiés en IFRS (norme IAS17) comme des contrats de location financement.

2) Rapprochement des immobilisations corporelles entre normes françaises et normes IFRS

En millions d'euros	
Immobilisations corporelles selon les normes françaises	12 897
Immobilisations contrats de location (IAS 17)	226
Reclassement des immeubles de placement	(481)
Autres	(25)
Immobilisations corporelles selon les normes IFRS	12 617

Les contrats de location répondant aux critères de la norme IAS 17 (cf IV-g) ont été retraités en immobilisations corporelles pour 226 M€.

Conformément à la norme IAS 40, les galeries marchandes sont désormais considérées comme des immeubles de placement et reclassées d'immobilisations corporelles à immeubles de placement.

3) Rapprochement des immobilisations financières entre normes françaises et normes IFRS

En millions d'euros	
Immobilisations financières selon les normes françaises	1 564
Intégration des sociétés financières	(285)
Reclassement des loyers prépayés d'immobilisations incorporelles à immobilisations financières	75
Autres	33
Immobilisations financières selon les normes IFRS	1 387

En accord avec la norme IAS 27, les sociétés financières mises en équivalence selon les normes françaises sont désormais intégrées globalement.

4) Impôts différés

Actifs d'impôts différés non activés :

En millions d'euros	
Echéance entre 2005 et 2014	145
Au-delà de 2015	565
Solde	710

5) Immeubles de placement

Les immeubles de placement ont été identifiés au bilan (cf note I). Ils concernent essentiellement les pays européens.

6) Rapprochement du BFR entre normes françaises et normes IFRS

En millions d'euros	
Besoins en fonds de roulement selon les normes françaises	(8 537)
IAS 2: valorisation des stocks	(635)
Reclassement des avantages au personnel d'autres passifs à provisions	211
Intégration des sociétés financières (IAS 27)	(34)
Autres	26
Besoins en fonds de roulement selon les normes IFRS	(8 969)

Le reclassement des avantages au personnel pour 211 millions d'euros concerne l'Italie, qui, en normes françaises, comptabilisait ses engagements de retraite en autres passifs.

7) Impact des sociétés financières

L'adoption des normes IFRS se traduit par le passage d'une consolidation de nos sociétés de services financiers par mise en équivalence à une consolidation par intégration globale. Les pays concernés sont la France, l'Espagne, le Brésil, la Belgique et l'Argentine.

Les principaux impacts des sociétés financières sur le bilan sont les suivants :

ACTIF	31 décembre 2004 en normes IFRS	PASSIF	31 décembre 2004 en normes IFRS
(en millions d'euros)		(en millions d'euros)	
Immobilisations incorporelles		Capitaux propres, part du groupe	2
Immobilisations corporelles	3	Intérêts hors groupe dans les sociétés consolidées	209
Immobilisations financières	(285)	Capitaux Propres	211
Impôts différés actifs		Provisions	81
Immeubles de placement		Impôts différés passifs	
Actifs non courants	(282)	Passifs non courants	292
Stocks		Emprunts	
Créances commerciales		Fournisseurs	
Encours clients des sociétés financières	3 211	Refinancement encours clients	2 909
Autres créances	57	Autres passifs	91
Valeurs mobilières de placements et Disponibilités	306	Passifs courants	3 000
Actif circulant	3 574	Total du passif	3 292
Total de l'actif	3 292		

Les principaux impacts des sociétés financières sur le compte de résultat sont les suivants :

Compte de résultat	31 décembre 2004 en normes IFRS
(en millions d'euros)	
Marge des activités courantes	328
Résultat d'exploitation	155

8) Rapprochement des provisions entre normes françaises et normes IFRS

En millions d'euros	
Provisions selon les normes françaises	1 274
Intégration des sociétés financières	81
Reclassement des avantages aux salariés d'autres dettes à provisions pour risques et charges	211
Avantages du personnel (IAS 19)	320
Autres	68
Provisions selon les normes IFRS	1 954

Les provisions sont essentiellement des provisions courantes, à l'exception de la provision pour fermeture du Japon.

Le principal impact résulte de l'application de la norme IAS 19 « Avantages accordés aux Salariés » cf (IV,a).

iv) Tableau de passage du compte de résultat au 31 décembre 2004 entre les normes françaises et les normes IFRS

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement au titre de l'exercice 2004 entre le compte de résultat consolidé établi selon les normes françaises et le compte de résultat consolidé établi selon les normes IFRS.

En millions d'euros	Note	31.12.2004 selon les normes françaises	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	31.12 2004 selon les normes IFRS
Ventes hors taxes		72 668,0			72 668,0
Autres revenus	1		1 038,6		1 038,6
Revenus Totaux			1 038,6		73 706,6
Prix de revient des ventes	2	(56 554,2)	(414,4)	(84,2)	(57 052,8)
Marge des activités courantes		16 113,8	624,2	(84,2)	16 653,8
Frais généraux		(11 792,9)	(89,0)	(6,3)	(11 888,2)
Autres produits et charges	3	596,2	(610,0)	13,8	(0,0)
Amortissements et provisions	4	(1 683,4)	30,7	0,4	(1 652,3)
Contribution de l'activité			(44,1)	(76,3)	3 113,3
Produits et charges non courants	5		(38,1)	(37,9)	(76,0)
Résultat d'exploitation	6	3 233,8	(82,2)	(114,2)	3 037,3
Résultat financier	7	(424,1)	(11,7)	(48,7)	(484,5)
Résultat avant impôts		2 809,7	(93,9)	(163,0)	2 552,8
Impôts sur les bénéfices		(836,4)	32,6	39,8	(764,0)
Résultat net courant des sociétés mises en équivalence		101,4	(60,7)		40,7
Intérêts hors Groupe		(93,6)	(74,0)	13,4	(154,2)
Résultat net courant total		2 074,7	(122,0)	(123,2)	1 829,5
Résultat net courant, part du Groupe		1 981,1	(196,0)	(109,7)	1 675,3
Amortissements des goodwill		(319,3)		319,3	
Résultat net courant, part du Groupe après goodwill		1 661,8	(196,0)	209,6	1 675,3
Résultat exceptionnel		(246,2)	246,2		
Impact des activités cédées part du Groupe	9		(79,0)	(5,8)	(84,8)
Résultat net total	8	1 509,2	45,2	190,4	1 744,8
Résultat net, part du Groupe		1 386,8		203,8	1 590,5

Une présentation détaillée du passage du compte de résultat établi selon les normes françaises au compte de résultat établi selon les normes IFRS figure en annexe 1.

Un rapprochement synthétique des principaux postes et agrégats du compte de résultat est présenté ci-après.

Note 1 : Le tableau ci-dessous détaille le poste des Autres Revenus :

<i>En millions d'euros</i>	
Revenus de location	244
Revenus de sous-location	91
Revenus des sociétés financières	495
Autres	209
Total	1 039

Les autres éléments sont essentiellement composés de produits annexes, de redevances de franchisés ainsi que du coût des coupons non financés par les fournisseurs.

Note 2 : Le prix de revient des ventes intègre en IFRS :

- le coût d'achat complet des marchandises vendues c'est-à-dire, le coût d'achat net de toutes remises et les frais logistiques,
- les charges et produits relatifs à l'escompte,
- les écarts de change générés par les achats de marchandises,
- les coopérations commerciales des fournisseurs,
- le coût des sociétés financières

Note 3 : Autres produits et charges : les autres produits et charges ont été reclassés en IFRS par nature.

Note 4 : Amortissements et provisions : les ajustements résultent du reclassement par nature des dotations et reprises des provisions.

Note 5 : Produits et charges non courants : ce poste intègre certains produits et charges inhabituels de par leur nature. Le tableau ci-dessous détaille ce poste :

En millions d'euros

Autres produits et charges non courants	162
Stocks options	(31)
Dépréciations d'actifs	(107)
Coûts de restructuration	(100)
Total	(76)

Les autres produits et charges non courants sont essentiellement composés de plus et moins values de cession d'actifs.

Note 6 : Rapprochement entre résultat d'exploitation normes françaises et résultat d'exploitation normes IFRS

En millions d'euros

Résultat d'exploitation selon les normes françaises	3 234
Intégration globale des sociétés financières	155,0
Reclassement du résultat exceptionnel	(251,2)
Stocks: valorisation (IAS2)	(84,7)
Reclassement des escomptes en marge	34
Stocks-options et performance shares (IFRS 2)	(30,6)
Autres normes et reclassements	(19,2)
Résultat d'exploitation selon les normes IFRS	3 037

En millions d'euros

	Total	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie
Résultat d'exploitation selon les normes françaises	3 234	1 965	1 070	50	149
Valorisation des stocks (IAS2)	(84,7)	6,0	(74,9)	(9,3)	(6,7)
Stocks options (IFRS2)	(30,6)	(30,6)			
Intégration des sociétés financières (IAS 27)	155,0	76,0	35,5	43,4	
Reclassement de l'exceptionnel	(251,2)	(45,2)	(76,4)	(93,9)	(35,2)
Reclassement de l'escompte en marge	34,0	16,0	18,0		
Autres normes et reclassements	(19,2)	(5,0)	9,0	(10,0)	(13,0)
Résultat d'exploitation selon les normes IFRS	3 037	1 982	981	(19,7)	94

Note 7 : Rapprochement entre résultat financier normes françaises et résultat financier normes IFRS

En millions d'euros

Résultat financier selon les normes françaises	(424,1)
Reclassement des escomptes en marge	(34,0)
Location financement (IAS17)	(14,1)
Avantages accordés au personnel (IAS19)	(32,7)
Autres	20,4
Résultat financier selon les normes IFRS	(484,5)

L'impact des avantages accordés au personnel sur le résultat financier résulte de l'évaluation du coût de l'actualisation des engagements envers le personnel.

Note 8 : Rapprochement entre résultat net total normes françaises et résultat net total normes IFRS

En millions d'euros

Résultat net total selon les normes françaises	1 509,2
Arrêt de l'amortissement des goodwill	319,3
Avantages accordés au personnel (IAS 19)	(25,1)
Location financement (IAS 17)	(4,9)
Valorisation des stocks (IAS2)	(60,1)
Stock options (IFRS2)	(19,9)
Intégration des sociétés financières (IAS27)	45,2
Autres éléments	(18,9)
Résultat net total selon les normes IFRS	1 744,8

Note 9 : Impact des activités cédées

Le résultat négatif des activités cédées ou en cours de cession au 31 décembre 2004 est de 84,8 millions d'euros. Il est composé :

- de la plus-value de cession de Modelo Continente pour 5 millions d'euros ;
- de la provision pour moins-value latente de cession du Japon pour 90 millions d'euros.

5. Impact des retraitements IFRS sur le tableau de flux de trésorerie

La majorité des retraitements IFRS est sans impact sur les flux de trésorerie du groupe.

Le seul retraitement ayant un impact sur la trésorerie concerne la consolidation des sociétés financières par intégration globale (vs. mise en équivalence dans les comptes publiés en normes françaises), leur situation de trésorerie étant dorénavant intégrée à celle du groupe.

En MC	2004 selon les normes françaises	2004 selon les normes IFRS
Résultat net	1 509	1 746
Impôt	836	755
Résultat Net avant impôt	2 346	2 501
Impôt payé	(774)	(829)
Dotations aux amortissements	2 102	1 933
Plus et moins-value sur cessions d'actifs	(70)	(56)
Variation des provisions et autres ressources opérationnelles	(150)	(129)
Dividendes des sociétés mises en équivalence	(48)	(47)
Autofinancement	3 406	3 372
Variation des autres actifs et passifs court terme	841	935
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	4 247	4 307
Variation des encours sur crédit à la consommation		(5)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation totale	4 247	4 302
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 564)	(2 570)
Acquisition des titres de participation	(439)	(439)
Cessions d'immobilisations	546	546
Cessions de titres de participation	394	394
Autres emplois	(84)	(85)
Variation de la trésorerie issue des investissements	(2 147)	(2 154)
Augmentation de capital en numéraire	(368)	(368)
Dividendes versés par Carrefour (société mère)	0	0
et par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(609)	(677)
Variation d'endettement	(1 588)	(1 589)
Variation de la trésorerie issue du financement	(2 565)	(2 633)
Incidence de la variation de change	(27)	(27)
Variation nette de la trésorerie	(490)	(511)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 420	3 717
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 930	3 202

B. Modifications comptables attendues en 2005

1. Changement de méthode comptable 2005 relatif à la première application des normes IFRS 32 et 39

Le groupe ayant décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes IAS 32 et 39 révisées, Instruments Financiers, l'exercice 2005 sera marqué par leur première adoption.

2. Changement d'estimation 2005 relatif à la durée d'amortissement des constructions (passage de 20 à 40 ans)

Comme indiqué dans le rapport annuel 2004 (rapport de gestion p.81), le Groupe a pris la décision de procéder, en 2005, à un changement d'estimation sur la durée d'amortissement de ses constructions, la portant de 20 à 40 ans.

Le changement d'estimation, qui se traduit par un changement de durée de manière prospective au 1er janvier 2005 est justifié par le fait que les valeurs d'apport des magasins, déterminées par des experts, dans le cadre du projet de création de la société foncière européenne, Carrefour Property, ont démontré, en 2005, que les constructions ont encore une valeur de marché significative après 20 ans. Suite à la création de Carrefour Property, le Groupe a engagé une réflexion d'ensemble sur la durée de vie économique de ses immobilisations. L'AFREXIM (association d'experts immobiliers) a ainsi entrepris une étude sectorielle sur la durée de vie économique d'une construction. Le rapport d'expert immobilier conclu, en 2005, que dans le Groupe, la durée économique d'une construction est de 40 ans.

Une information proforma sera communiquée au titre de l'exercice 2004.

Annexe 1: tableau de passage du compte de résultat détaillé par normes

	31.12.2004 Publié	Ajustements	Reclassements	31.12.2004 IFRS
Ventes hors taxes	72 668,0			72 668,0
Autres revenus			1 038,6	1 038,6
Revenus totaux			1 038,6	73 706,6
Prix de revient des ventes	(56 554,2)	(84,2)	(414,4)	(57 052,8)
Marge des activités courantes	16 113,8	(84,2)	624,2	16 653,8
<i>Taux de marge</i>	22,2%			22,9%
Frais généraux	(11 792,9)	(6,3)	(89,0)	(11 888,2)
Autres produits et charges	596,2	13,8	(610,0)	
Amortissements et provisions	(1 683,4)	0,4	30,7	(1 652,3)
Contribution de l'activité		(76,3)	(44,1)	3 113,3
Produits et charges non courants		(37,9)	(38,1)	(76,0)
Résultat d'exploitation	3 233,8	(114,2)	(82,2)	3 037,3
Résultat financier	(424,1)	(48,7)	(11,7)	(484,5)
Résultat avant impôts	2 809,7	(162,9)	(93,9)	2 552,8
Impôt sur les bénéfices	(836,4)	39,8	32,6	(764,0)
<i>Taux effectif d'impôts</i>	-29,8%			-29,9%
Résultat net courant des MEQs	101,4		(60,7)	40,7
Intérêts hors Groupe	(93,6)	13,4	(74,0)	(154,2)
Résultat net courant total	2 074,7	(123,1)	(122,0)	1 829,5
Résultat net courant part du groupe avant goodwills	1 981,1	(109,7)	(196,0)	1 675,3
Amortissement des goodwills	(319,3)	319,3		
Résultat net courant part du groupe après goodwills	1 661,8	209,6	(196,0)	1 675,3
Résultat exceptionnel	(246,2)		246,2	
Impact des activités cédées part du groupe		(5,8)	(79,0)	(84,8)
Impact des activités cédées part des minoritaires				
Résultat Net Total	1 509,2	190,4	45,2	1 744,8
Résultat net, part du Groupe	1 386,8	203,8		1 590,5

Annexe 1: principaux ajustements du compte de résultat (en millions d'euros)

	Ajustements	Arrêt de l'amortissement des goodwill	Locations financement (IAS 17)	Avantages au personnel (IAS 19)	Valorisation des stocks (IAS 2)	Stock-options (IFRS 2)	Autres ajustements
Ventes hors taxes							
Autres revenus							
Revenus totaux							
Prix de revient des ventes	(84,2)				(84,2)		
Marge des activités courantes	(84,2)				(84,2)		
<i>Taux de marge</i>							
Frais généraux	(6,3)		18,5	(9,0)	(0,5)		(15,3)
Autres produits et charges	13,8			13,8			
Amortissements et provisions	0,4		(11,2)				11,6
Contribution de l'activité	(76,3)		7,3	4,8	(84,7)		(3,7)
Produits et charges non courants	(37,9)					(30,6)	(7,3)
Résultat d'exploitation	(114,2)		7,3	4,8	(84,7)	(30,6)	(11,0)
Résultat financier	(48,7)		(14,1)	(32,7)	(0,6)		(1,3)
Résultat avant impôts	(162,9)		(6,8)	(27,9)	(85,3)	(30,6)	(12,3)
Impôt sur les bénéfices	39,8		1,9	2,8	25,2	10,7	(0,8)
<i>Taux effectif d'impôts</i>							
Résultat net courant des MEQs							
Intérêts hors Groupe	13,4		1,0		5,0		7,4
Résultat net courant total	(123,1)		(4,9)	(25,1)	(60,1)	(19,9)	
Résultat net courant part du groupe avant goodwill	(109,7)		(3,9)	(25,1)	(55,1)	(19,9)	(5,7)
Amortissement des goodwill	319,3	319,3					
Résultat net courant part du groupe après goodwill	209,6	319,3	(3,9)	(25,1)	(55,1)	(19,9)	(5,7)
Résultat exceptionnel							
Impact des activités cédées part du groupe	(5,8)						(5,8)
Impact des activités cédées part des minoritaires							
Résultat Net Total	190,4	319,3	(4,9)	(25,1)	(60,1)	(19,9)	(18,9)
Résultat net, part du Groupe	203,8	319,3	(3,9)	(25,1)	(55,1)	(19,9)	(11,5)

Les autres reclassements concernent essentiellement le reclassement des autres produits et charges (revenus immobiliers en « autres revenus », plus et moins values de cession en produits et charges non courants).

Annexe 1: principaux reclassements du compte de résultat (en millions d'euros)

	Reclassements	Intégration des sociétés financières	Reclassement de l'exceptionnel	Autres reclassements
Ventes hors taxes				
Autres revenus	1 038,6	496,0	(2,4)	545,0
Revenus totaux	1 038,6	496,0	(2,4)	545,0
Prix de revient des ventes	(414,4)	(168,2)	(9,4)	(236,8)
Marge des activités courantes	624,2	327,8	(11,8)	308,2
<i>Taux de marge</i>				
Frais généraux	(89,0)	(160,8)	(2,7)	74,5
Autres produits et charges	(610,0)			(610,0)
Amortissements et provisions	30,7	(11,3)		42,0
Contribution de l'activité	(44,1)	155,7	(14,5)	(185,3)
Produits et charges non courants	(38,1)	(0,7)	(236,7)	199,3
Résultat d'exploitation	(82,2)	155,0	(251,2)	14,0
Résultat financier	(11,7)	2,3		(14,0)
Résultat avant impôts	(93,9)	157,3	(251,2)	
Impôt sur les bénéfices	32,6	(51,4)	84,0	
<i>Taux effectif d'impôts</i>				
Résultat net courant des MEQs	(60,7)	(60,7)		
Intérêts hors Groupe	(74,0)	(45,2)	(28,8)	
Résultat net courant total	(122,0)	45,2	(167,2)	
Résultat net courant part du groupe avant goodwills	(196,0)		(196,0)	
Amortissement des goodwills				
Résultat net courant part du groupe après goodwills	(196,0)		(196,0)	
Résultat exceptionnel	246,2		246,2	
Impact des activités cédées part du groupe	(79,0)		(79,0)	
Impact des activités cédées part des minoritaires				
Résultat Net Total	45,2	45,2		
Résultat net, part du Groupe				

Annexe 2: tableau de passage du bilan détaillé par normes

Actif	31/12/04 French GAAP	Total ajustements	Total reclassements	31/12/04 IFRS
Immobilisations incorporelles	9 897	309	(147)	10 059
Immobilisations corporelles	12 897	193	(473)	12 617
Immobilisations financières	1 564	(286)	109	1 387
Impôts différés actifs	1 049	149	131	1 328
Immeubles de placement	0	0	481	481
Actifs non courants	25 406	365	101	25 872
Stocks	6 243	(635)	13	5 621
Créances commerciales	3 059	0	89	3 148
Encours clients des sociétés financières	0	3 211	10	3 221
Autres créances	1 339	31	(47)	1 323
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2 930	306	(34)	3 203
Actifs courants	13 571	2 913	31	16 516
Total de l'actif	38 977	3 278	132	42 387

En M€

Passif	31/12/04 French GAAP	Total ajustements	Total reclassements	31/12/04 IFRS
Capitaux propres part du groupe	7 549	(602)	0	6 947
Intérêts hors groupe	780	149	0	929
Capitaux Propres	8 329	(453)	0	7 876
Provisions	1 274	612	68	1 954
Impôts différés passifs	471	80	63	613
Passifs non courants	10 074	239	131	10 444
Emprunts	9 724	245	3	9 972
Fournisseurs	14 362	0	359	14 721
Refinancement encours client	0	2 909	0	2 909
Autres passifs	4 816	(115)	(360)	4 340
Passifs courants	28 903	3 039	2	31 943
Total du passif et des capitaux propres	38 977	3 278	133	42 387

Annexe 2: principaux retraitements du bilan (en millions d'euros)

Actif	Intégration des sociétés financières / (IAS 27)	Arrêt de l'amortissement du Goodwill	Avantages au personnel / (IAS 19)	Locations financement (IAS 17)	Stocks (IAS 2)	Pre-peopenings costs and rebates
Immobilisations incorporelles		319				
Immobilisations corporelles	3			226		
Immobilisations financières	(285)			(3)		
Impôts différés actifs				(16)	181	
Immeubles de placement						
Actifs non courants	(282)	319		207	181	
Stocks					(635)	
Créances commerciales						
Encours clients des sociétés financières	3 211					
Autres créances	57					(26)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	306					
Actifs courants	3 574				(635)	(26)
Total de l'actif	3 292	319		207	(454)	(26)

En millions d'euros

Passif	Intégration des sociétés financières / (IAS 27)	Arrêt de l'amortissement du Goodwill	Avantages au personnel / (IAS 19)	Locations financement (IAS 17)	Stocks (IAS 2)	Pre-peopenings costs and rebates
Capitaux propres part du groupe	2	319	(318)	(37)	(418)	(22)
Intérêts hors groupe	209		(2)	(6)	(36)	(4)
Capitaux Propres	211	319	(320)	(43)	(454)	(26)
Provisions	81		531			
Impôts différés passifs						
Passifs non courants	292	319	211	(43)	(454)	(26)
Emprunts				245		
Fournisseurs						
Refinancement encours client	2 909					
Autres passifs	91		(211)	5		
Passifs courants	3 000		(211)	250		
Total du passif et des capitaux propres	3 292	319	0	207	(454)	(26)

Annexe 2: principaux retraitements du bilan (en millions d'euros)

Actif	Impôts différés (IAS 12)	Autres retraitements	Total ajustements
Immobilisations incorporelles		(10)	309
Immobilisations corporelles		(36)	193
Immobilisations financières	2		(286)
Impôts différés actifs	(16)		149
Immeubles de placement			0
Actifs non courants	(14)	(46)	365
Stocks			(635)
Créances commerciales			0
Encours clients des sociétés financières			3 211
Autres créances			31
Valeurs mobilières de placement et disponibilités			306
Actifs courants			2 913
Total de l'actif	(14)	(46)	3 278

En M€

Passif	Impôts différés (IAS 12)	Autres	Total ajustements
Capitaux propres part du groupe	(90)	(38)	(602)
Intérêts hors groupe	(4)	(8)	149
Capitaux Propres	(94)	(46)	(453)
Provisions			612
Impôts différés passifs	80		80
Passifs non courants	(14)		239
Emprunts			245
Fournisseurs			0
Refinancement encours client			2 909
Autres passifs			(115)
Passifs courants	0		3 039
Total du passif et des capitaux propres	(14)	(46)	3 278

Les autres retraitements concernent notamment l'annulation d'immobilisations qui ne répondent plus à la définition d'un actif immobilisé en normes IFRS.
Les autres reclassements concernent notamment le reclassement des dettes long terme envers le personnel en provisions, de dettes commerciales en dettes fournisseurs et le reclassement d'impôts différés.

Annexe 2: reclassements du bilan (en millions d'euros)

Actif	Immeubles de placement / (IAS 40)	Reclassement loyers prépayés	Reclassements autres	Total reclassements
Immobilisations incorporelles		(75)	(72)	(147)
Immobilisations corporelles	(481)		8	(473)
Immobilisations financières		84	25	109
Impôts différés actifs			131	131
Immeubles de placement	481			481
Actifs non courants	0	9	92	101
Stocks			13	13
Créances commerciales			89	89
Encours clients des sociétés financières			10	10
Autres créances		(9)	(38)	(47)
Valeurs mobilières de placement et disponibilités			(34)	(34)
Actif courants	0	(9)	40	31
Total de l'actif	0	0	132	132

En M€

Passif	Immeubles de placement	Reclassement loyers prépayés	Reclassements autres	Total reclassements
Capitaux propres part du groupe				0
Intérêts hors groupe				0
Capitaux Propres	0	0	0	0
Provisions			148	68
Impôts différés passifs			(17)	63
Passifs non courants	0	0	131	131
Emprunts			3	3
Fournisseurs			359	359
Refinancement encours client				0
Autres passifs			(360)	(360)
Passifs courants	0	0	2	2
Total du passif et des capitaux propres	0	0	132	132

Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance (page 118)

Par décision de l'Assemblée Générale du 20 avril 2005, la Société a adopté la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques, pouvant être choisis en dehors des actionnaires. Aucun membre en exercice du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à soixante cinq ans. Le Directoire est nommé pour deux ans ; ses membres sont désignés ou renouvelés par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou par l'assemblée générale. Le Conseil de Surveillance détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Il détermine également le nombre et le prix des options de souscription ou d'achat d'actions de la société consentis aux membres du Directoire ainsi que, le cas échéant, le nombre d'actions de la société qui leurs sont attribuées gratuitement.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, dans les cas prévus par la loi et pour l'examen de toutes opérations qui exigent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Le Directoire présente tous les trois mois au Conseil de Surveillance un rapport qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société. Il doit contenir tous les renseignements propres à éclairer ledit conseil sur la marche des affaires. A tout moment, le Directoire peut présenter au Conseil de Surveillance un rapport particulier sur toute opération exceptionnelle, l'appréciation de ce caractère exceptionnel étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.

Le Directoire est convoqué par son président ou, à défaut, par tout autre membre du Directoire. Il se réunit au lieu indiqué dans la convocation. Pour la validité des délibérations du Directoire, la présence effective de la moitié au moins de ses membres en exercice, dont le Président, est nécessaire et suffisante.

Toutes les décisions du Directoire doivent être prises à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et sous réserve de ceux expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance par la loi ou les présents statuts. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de président du Directoire, pour la durée de son mandat. Le président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Aux termes des délibérations du Conseil de Surveillance réuni le 20 avril 2005, ont été nommés en qualité de Membres du Directoire : Monsieur José Luis DURAN (Président du Directoire), Monsieur Jacques BEAUCHET, Monsieur Javier CAMPO, Monsieur José Maria FOLACHE et Monsieur Guy YRAETA.

José Luis DURAN

Président du Directoire

40 ans.

Après des études d'économie, José Luis Duran a commencé sa carrière en 1987 chez Arthur Andersen. Entré chez Pryca (filiale de Carrefour) en 1991, il y exerce successivement les fonctions de contrôleur de gestion (1991-1994), contrôleur de gestion Europe du Sud (1994-1996), puis contrôleur de gestion Amériques jusqu'en 1997. Après avoir été Directeur Financier de Pryca, il devient Directeur Financier de Carrefour Espagne en 1999. En avril 2001, il est nommé Directeur Général Finances & Gestion et Organisation & Systèmes de Carrefour et rejoint le Comité Exécutif du Groupe. Le 3 février 2005, José Luis Duran est nommé Directeur Général du Groupe. Le 20 avril 2005, il est nommé Président du Directoire.

Jacques BEAUCHET

Directeur Général Ressources Humaines,

Communication et Secrétariat Général

53 ans.

Après des études à l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP), Jacques Beauchet commence sa carrière au contrôle de gestion de Shell en 1977 où il reste près de 9 ans. En 1986, il rejoint Codéc où il est Directeur du contrôle de gestion jusqu'en 1989, puis Secrétaire Général. Fin 1990, il est nommé Directeur Financier délégué de Promodès. En 1993, il devient Conseiller du Président, fonction qu'il cumule dès 1995 avec celle de Directeur de la communication. En 1999, il devient Directeur des Ressources Humaines de Carrefour. Depuis le 3 février 2005, Jacques Beauchet est nommé Directeur Général Ressources Humaines, Communication et Secrétariat Général.

Javier CAMPO

Directeur Général Dia

49 ans.

Après des études d'ingénieur à l'école Politecnica de Madrid, Javier Campo a notamment été Directeur Général de Tycesa avant de rejoindre le Groupe en 1985 en tant que Directeur Marchandises de Dia. En 1986, il est nommé Directeur Général de Dia International.

José Maria FOLACHE

Directeur Général Europe - hors France

44 ans.

Après une licence en Droit et un MBA à l'IESE Barcelona, José Maria Folache a rejoint Continente en 1986 en tant que Sous-directeur Achats PGC au sein de la Direction Marchandises Espagne où il devient en 1989 Directeur Bazar, en charge des achats et du marketing. En 1991, il est Directeur d'un hypermarché pendant un an. Il retourne à la Direction Marchandises Espagne en tant que Directeur Commercial. En 1993, il est nommé Directeur Régional en charge de la Région Sud. Il devient Directeur de la Centrale Internationale d'Achats Non-Alimentaire au sein de la Direction Marchandises Groupe en 1994. En 1998, il est nommé Directeur Général des Hypermarchés Promodès en Italie. En 2000, il occupe d'abord le poste de Directeur Général Adjoint Carrefour Espagne puis celui de Directeur Général Espagne. Depuis le 3 février 2005, José Maria Folache est Directeur Général Europe hors France.

Guy YRAETA

Directeur Général Hypermarchés France

52 ans.

Après des études d'ingénieur à l'Institut Supérieur d'Agriculture de Rhône-Alpes, Guy Yraeta entre chez Carrefour en 1976 en tant que Chef de rayon textile et devient 5 ans plus tard Chef de Secteur Non-Alimentaire. En 1985, il passe Chef de Caisse, puis en 1987, Chef de Secteur Épicerie. En 1988, il est nommé Directeur de magasin. Deux ans plus tard, il occupe le poste de Directeur Épicerie France. En 1994, il devient Directeur Régional dans le bassin Nord Est

Centre. En 1995, il occupe la fonction de Directeur Exécutif Italie pendant 4 ans. Il est nommé Directeur Exécutif Pologne en 1999, poste qu'il occupe jusqu'en 2003 quand il devient Directeur Zone Autres Pays d'Europe (APE). En 2004, il rejoint les Hypermarchés français en tant que Directeur Exécutif. Depuis le 3 février 2005, Guy Yraeta est Directeur Général Hypermarchés France.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de huit membres : Monsieur Luc VANDEVELDE (Président), Monsieur Carlos MARCH (Vice-président), Madame Anne-Claire TAITTINGER, Monsieur René ABATE, Monsieur René BRILLET, Monsieur Jose Luis LEAL MALDONADO, Monsieur Amaury de SEZE et la société COMET BV (représentée par Monsieur Robert HALLEY).

Le Conseil s'est attaché à apprécier l'indépendance de chaque membre du Conseil par rapport à la direction générale exercée par le Directoire. Au regard des critères préconisés par le rapport Bouton sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées et par la recommandation de la Commission Européenne, le Conseil de surveillance estime que parmi ses membres, six peuvent être considérés comme des personnalités indépendantes qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Ainsi, Madame Anne-Claire TAITTINGER et Messieurs René ABATE, José Luis LEAL MALDONADO et de SEZE sont des membres indépendants. La qualité d'ancien salarié de Monsieur René BRILLET ne s'oppose pas à ce que ce dernier soit qualifié de membre indépendant dans la mesure où Monsieur BRILLET, aujourd'hui retraité, n'entretient à ce jour plus aucune relation avec la société Carrefour qui serait susceptible de générer un conflit d'intérêt et de porter atteinte à sa capacité de jugement ; Monsieur Carlos MARCH est un membre indépendant : sa qualité d'actionnaire ne faisant pas obstacle à cette qualification dès lors que, conformément au rapport Bouton, il dispose de moins de 10% du capital et des droits de vote de la société Carrefour et qu'il ne peut être considéré comme participant au contrôle de la société.

Chaque administrateur doit être propriétaire pendant la durée de son mandat d'un minimum de mille actions. La durée du mandat est de quatre ans.

Luc Vandeveld

54 ans

Président du Conseil de Surveillance

Luc Vandeveld débute sa carrière en 1971 pour le Groupe Kraft à Bruxelles. Après avoir occupé les fonctions de Directeur Financier de Kraft à Madrid, de Vice-Président Développement et Planification de Kraft Europe à Lausanne, de Directeur Finances et Gestion de Kraft GMBH en Allemagne, il est nommé Vice-Président Finances et Administration de Kraft International en 1988 aux USA puis Vice-Président Administration et Développement de Kraft Général Foods International en 1989. Il revient en Europe en 1990 en tant que Président Directeur Général France, puis France et Italie, de Kraft Jacobs Suchard. En 1995, il rejoint Promodès en tant que Directeur Général. En 1999, suite à la fusion avec Carrefour, il est nommé Vice-Président-Directeur Général de Carrefour. En 2000, il rejoint le Groupe Marks & Spencer en tant que Président. En janvier 2003 il crée Change Capital Partners à Londres et rejoint le groupe Familial Halley en avril 2003. Il est nommé Administrateur de Carrefour en mars 2004.

Puis il quitte Marks & Spencer en mai 2004. Le 20 avril 2005, il est nommé Président du Conseil de Surveillance.

Autres mandats :

Administrateur de VODAFONE, Comet BV et Citra SA.
Partner de Change Capital Partners.

Comet BV représentée par Robert Halley

69 ans

Représentant du Groupe familial Halley, actionnaire de référence de Carrefour, Robert Halley est entré en fonction au sein de la société Promodès en 1961. Il est nommé Directeur Général du Directoire en 1972 et Vice-Président-Directeur Général en 1987.

Carlos March Delgado

59 ans

Actionnaire de référence du Groupe Carrefour,

Carlos March est Président de Banca March S.A., Co-Président de Corporación Financiera Alba S.A., Vice-Président de la Fondation Juan March et du Juan March Studies and Research Institute. Il est membre également de l'International Advisory Council de l'Université de Columbia (New York, USA).

Il fut Président de la Section Espagnole de la Trilateral Commission et membre du Conseil d'Administration de l'Association for Monetary Union of Europe.

José Luis Leal-Maldonado

65 ans

Président de l'Association Espagnole des Banques,

José Luis Leal-Maldonado est nommé Directeur Général de la Politique Economique en 1977, poste qu'il occupe jusqu'en février 1978, date à laquelle il devient secrétaire d'Etat à la coordination et à la programmation économique. Il est nommé ministre de l'Economie en avril 1979, fonction qu'il remplit jusqu'en septembre 1980. De 1981 à 1990, il travaille comme Conseiller économique de la Banco de Vizcaya et comme Adjoint au Président de la Banco Bilbao Vizcaya.

Autres mandats :

Administrateur de Saint-Gobain, de Saint-Gobain Cristaleria Espanola, de CEPESA, et Renault Espagne.

Président de « Dialogo », association d'amitié hispano-française et de Accion Contra el Hambre, Vice-Président de la Fundacion Abril Martorell et membre du Real Patronato del Museo del Prado et de la Fundacion Duques de Soria.

René Brillet

64 ans

Ancien Directeur Général Asie de Carrefour, René Brillet débute sa carrière comme officier radio dans la marine marchande en 1968. Il rentre en 1972 chez Carrefour et occupe successivement les postes de chef comptable en Italie et au Brésil, puis de directeur de magasin et directeur Organisation et Méthodes toujours au Brésil. En 1981, il rejoint l'Argentine comme Directeur Exécutif, puis dirige l'Espagne de 1982 à 1985 et la France de 1986 à 1995. En 1996, il est nommé Directeur Général Europe, puis Directeur Général Asie en 1998, poste qu'il occupe jusqu'au 28 février 2004.

Anne-Claire Taittinger

54 ans

Actuel **Président du Directoire du Groupe Taittinger, Directeur Général de la Société du Louvre, Président de Baccarat,**

Anne-Claire Taittinger, diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise en sociologie urbaine, diplômée d'études supérieures spécialisées d'urbanisme et du Centre de perfectionnement aux affaires, démarre sa carrière en 1976 dans le Groupe Caisse des Dépôts et Consignations comme responsable d'opérations d'urbanisme à la Société centrale d'équipement du territoire. Elle intègre le Groupe du Louvre en 1979 au poste de Secrétaire Général puis devient Président-Directeur Général de la Compagnie Financière Deville. Elle sera successivement Président-Directeur Général de la Compagnie Financière Leblanc, de ELM-LEBLANC, Vice-Président-Directeur Général du pôle industriel DEVILLE, Président-Directeur Général des Parfums Annick Goutal France USA, puis du pôle Luxe BACCARAT. Elle devient Président du Directoire de la Société du Louvre en 1997. Elle occupe ses fonctions actuelles depuis janvier 2003.

Autre mandat :

Administrateur de Dexia.

René Abate

56 ans

Senior Vice President du Boston Consulting Group,

René Abate est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de la Harvard Business School. Il commence sa carrière comme ingénieur au Port of New York Authority en 1970 puis intègre le BCG en 1974 où il conseille, dans les domaines de la stratégie et de l'organisation, des grandes entreprises de secteurs variés notamment dans les biens de grande consommation et dans la distribution alimentaire et spécialisée. Il a été successivement responsable de l'activité du cabinet en France, Chairman du Groupe pour l'Europe et membre du Comité Exécutif Monde.

Autres mandats :

Membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Membre du Conseil d'Administration et Vice-Président de l'association L'ENVOL pour les enfants européens.

Amaury de Seze

58 ans

Président de PAI partners,

Amaury de Seze démarre sa carrière en 1968 chez Bull General Electric. En 1978, il rejoint le groupe Volvo où il occupe successivement les postes de Directeur Général, Président-Directeur Général de Volvo France, Président de Volvo Corporate Europe, membre du Comité Exécutif du Groupe Volvo et membre du Comité Stratégique Renault Volvo. Il rejoint le groupe Paribas en 1993 en tant que Membre du Directoire de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, en charge des participations et des affaires industrielles puis comme responsable du pôle Participations de la Banque BNP-Paribas. Il est Président de PAI partners depuis 1998.

Autres mandats :

Administrateur de Eiffage, Groupe Bruxelles Lambert, Publicis, Gras Savoye, Groupe industriel Marcel-Dassault, Power Corporation du Canada, Pargesa Holding S.A.

Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Groupe possède deux Comités spécialisés. Ils ont été créés en 2005 par le Conseil de Surveillance et leurs membres ont été choisis parmi ses membres. Ces comités ont pour objectif d'approfondir certaines questions spécifiques et de faire des propositions au Conseil de Surveillance.

Le Comité d'audit

Missions du Comité

Les attributions du Comité d'Audit concernent :

Les comptes annuels et semestriels pour lesquels:

- il examine les comptes sociaux et consolidés avant leur présentation au Conseil de Surveillance,
- il s'assure de la pertinence et de permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux,
- il analyse les résultats intermédiaires et préliminaires, ainsi que les commentaires y afférents avant leur annonce publique,
- il vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent l'application des méthodes comptables susvisées,
- il étudie les changements et adaptations des principes et règles comptables retenus pour l'établissement des comptes.

La réglementation boursière pour laquelle :

- il veille à la qualité des procédures et des informations afférentes à la réglementation boursière (document de référence).

Le contrôle interne et externe de la société et de ses principales filiales pour lesquels :

- il évalue les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes de la société et leur rémunération,
- il évalue, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe.

Les risques qu'il examine régulièrement avec le Directoire, qu'ils soient financiers, stratégiques ou opérationnels.

Le Comité peut bénéficier des informations disponibles auprès du Directeur Finances et Gestion du Groupe. Une fois par an, il peut entendre les Commissaires aux Comptes dans les conditions qu'il détermine.

Composition du Comité

Le comité est composé de trois membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le Président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

La composition du Comité est la suivante :

Président : Robert HALLEY

Membres : René ABATE (Personnalité indépendante)
René BRILLET (Personnalité indépendante)
Amaury de SEZE (Personnalité indépendante)

Le Comité se réunit au moins trois fois par an. Deux réunions sont programmées avant la présentation des comptes annuels et semestriels. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut pas se faire représenter.

Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise.

Missions du Comité

Le Comité intervient dans les domaines suivants :

- propositions au Conseil de Surveillance pour la nomination de ses membres et des membres du Directoire,
- propositions de rémunération des mandataires sociaux et de répartition des jetons de présence,
- évaluation de l'enveloppe globale de stock-options,
- information sur la nomination et la rémunération des membres du Comité Exécutif et des principaux dirigeants du Groupe,
- vérification de la qualité de la circulation de l'information entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Composition du Comité

Le Comité est composé de trois membres désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres, dont une majorité de personnalités indépendantes. Le président du Comité est désigné par le Conseil de Surveillance.

La composition du Comité est la suivante :

Président : José Luis LEAL MALDONADO (Personnalité indépendante)

Membres : Anne-Claire TAITTINGER (Personnalité indépendante)

Carlos MARCH (Personnalité indépendante).

Le Comité se réunit au moins une fois par an. Il peut se réunir à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou de deux membres du Comité. Pour délibérer valablement la moitié au moins de ses membres doit être présente. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Attestation du responsable de l'actualisation du document de référence déposé à l'AMF le 11 mars 2005 (dépôt n° D. 05-0203)

A notre connaissance, les données du document de référence déposé auprès de l'AMF et les données de la présente actualisation sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations financières nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Carrefour ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

José Luis DURAN
Président du Directoire

Carrefour S.A.

Siège social : 6, avenue Raymond Poincaré – 75116 Paris

Capital social : € 1 762 796 790

Avis des commissaires aux comptes**suite à une actualisation du document de référence du 31 décembre 2004****effectuée à l'initiative de la société**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Carrefour S.A. et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.05-0203, dans la première actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF sous le numéro D.05-0203-A01, et dans sa deuxième actualisation ci-jointe. Cette deuxième actualisation porte notamment sur les états de rapprochement IFRS présentant l'impact du passage au référentiel IFRS sur les capitaux propres, le bilan et le résultat consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Le document de référence a été établi sous la responsabilité du Conseil d'Administration, sa première actualisation sous la responsabilité du Directeur Général et cette deuxième actualisation sous la responsabilité du Président du Directoire de Carrefour. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent, portant sur la situation financière et les comptes. Cet avis a été établi conformément au règlement général de l'AMF actuellement en vigueur, dont la révision est en cours, dans l'attente de la transposition en France de la directive « prospectus » et aux seules fins de l'enregistrement de ce document.

Le document de référence et sa première actualisation ont fait l'objet d'avis de notre part en date du 10 mars 2005 et du 29 mars 2005, dans lesquels nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le document de référence et dans la première actualisation du document de référence.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis rappelée ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence ;
- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation du document de référence et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette actualisation ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les états de rapprochement présentant l'impact du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur les capitaux propres, le bilan et le résultat consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Dans notre rapport sur ces états de rapprochement, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur leur établissement, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes qui les accompagnent, en attirant l'attention du lecteur sur le paragraphe A. b) de l'actualisation du document de référence ci-jointe qui expose les raisons pour lesquelles les rapprochements présentés dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différents des rapprochements IFRS, joints à notre rapport.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et ses deux actualisations.

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 23 août 2005

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Luc Decornoy

Jean-Paul Picard

Frédéric Moulin

Associé

Carrefour S.A.

Siège social : 6, avenue Raymond Poincaré – 75116 Paris

Capital social : €. 1 762 796 790

Rapport

des commissaires aux comptes sur les états de rapprochement IFRS de l'exercice 2004

Aux actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Carrefour S.A., nous avons effectué un audit des états de rapprochement présentant l'impact du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur les capitaux propres, le bilan et le résultat consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (les "rapprochements IFRS"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les rapprochements IFRS ont été établis sous la responsabilité du Directoire, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les « comptes consolidés »), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les rapprochements IFRS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les rapprochements IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces rapprochements. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour leur établissement et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les rapprochements IFRS ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A. b) qui expose les raisons pour lesquelles les rapprochements IFRS relatifs à l'exercice 2004

présentés dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différents des rapprochements IFRS joints au présent rapport.

Par ailleurs, nous rappelons que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les rapprochements IFRS ne constituent pas des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris et Neuilly sur Seine, le 22 août 2005

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Luc Decornoy

Jean-Paul Picard

Frédéric Moulin